



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022**

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 4

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT

**Délibération n°20220203DEL54**

**FONCIER**

**Acquisition d'un terrain du Département du Rhône situé à BRON, 11 rue de l'Armistice et cadastré F 1263**

**RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA**

Mesdames, Messieurs,

Le Département du Rhône est propriétaire d'un bien situé à Bron, 11 rue de l'Armistice, cadastré F 1263 ; ce bien n'ayant plus d'utilité pour l'exercice des compétences départementales, il n'a plus vocation à rester dans le patrimoine du Département ; il a donc été proposé à la Commune de Bron.

Le terrain d'une superficie cadastrale de 1 118 m<sup>2</sup> (dont une partie de la rue de l'Armistice, voie privée) supporte une petite maison d'environ 37 m<sup>2</sup> et un hangar métallique d'environ 100 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de cette propriété est une opportunité pour la Commune dans le cadre de sa stratégie patrimoniale et foncière.

La transaction interviendrait au prix de CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (155 000 €), frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur et libre de droits.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition auprès du Département du Rhône, Hôtel du Département, 29 cours de la Liberté – 69483 LYON CEDEX 03, du bien dont il est propriétaire à Bron, 11 rue de l'Armistice, cadastré F 1263, aux conditions exposées ci-dessus,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**